

ROB | Rapport d'orientations budgétaires 2021

SOMMAIRE

A.	Cadre d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire.....	3
B.	Les orientations de la Ville.....	5
C.	Contexte national	10
1.	La croissance nationale	10
2.	Le déficit national	11
3.	Le Plan de Relance	12
4.	Les conséquences pour les collectivités	13
1.	La dotation globale de fonctionnement :.....	13
2.	La revalorisation des bases d'imposition :	14
3.	La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français.....	15
4.	La modification du coefficient de revalorisation de la valeur locative	16
5.	Poursuite de l'effort au soutien à l'investissement	17
D.	Le contexte financier communal	19
1.	Optimiser les recettes	19
1.	Maintenir le gel des taux communaux.....	19
2.	Compenser l'exonération de la taxe d'habitation.....	20
3.	Considérer les produits de la fiscalité indirecte	21
4.	S'adapter aux concours financiers de l'État	21
5.	Péréquation Ville/CARCT.....	21
6.	Autres recettes.....	22
2.	Maîtriser les dépenses.....	23
1.	Charges de personnel.....	23
2.	Charges à caractère général.....	27
3.	Mutualisation des moyens et transferts de compétences.....	27
4.	Autres charges de gestion courante	28
5.	Charges financières	28
3.	Poursuivre le développement de la ville	29
1.	Dépenses d'équipement	29
2.	Autorisation de Programme et Crédits de Paiements - AP/CP	29
4.	Gestion active de la dette.....	31
5.	Le budget annexe	32
	Annexe 1.....	33

A. Cadre d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale. Conformément aux dispositions des articles L. 3312-1 et L. 3661-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale selon les termes de la cour des comptes, conduit effectivement à soumettre à l'assemblée un budget élaboré par l'exécutif local qui en a la charge. Dans la mesure où il apporte un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action politique de la ville dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements, il s'agit d'un moment essentiel dans la vie de notre collectivité.

À cet égard, des dispositions nouvelles ont été introduites par la loi NOTRe pour donner une place plus importante à l'expression sur la base d'une information complète et suffisamment détaillée.

En effet, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Les éléments communiqués aux élus dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrivent dans cette dynamique de transparence sur les modalités de construction du budget, tout comme l'avait déjà proposé le rapport de 2019.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter, à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, ainsi que les départements.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants et les Départements, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le contexte économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires.

Conformément à la nécessité de préparer le cycle budgétaire, une note de cadrage a été remise à l'ensemble des cadres de la collectivité. Cette note fait état des enjeux, du cycle d'élaboration et de la méthodologie collective (Annexe 1).

B. Les orientations de la Ville

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2021 s'inscrit dans un contexte inédit, rendu particulier par les incertitudes qui demeurent quant à la stabilisation de la situation sanitaire.

En plus des défis majeurs auxquels la Ville doit faire face et par lequel notre projet de mandat apporte des réponses, nous agissons avec responsabilité face à un contexte environnemental de plus en plus mouvant et incertain.

Nous vivons désormais une multitude de crises qui se cumulent dans les domaines sanitaire, climatique, économique, social et dans les rapports humains. Nous devons savoir les gérer tout en permettant à notre ville d'avancer en relevant ses principaux défis. Nous refusons que les années à venir soient des années blanches où l'on ne ferait que réagir : il nous faut agir. Notre objectif : gérer le présent et préparer l'avenir.

Les feuilles de routes 2020-2023 ont été élaborées en ce sens. Pour mener à bien leur construction, nous avons fait de la concertation avec les habitants la clé de voûte de notre démarche. Pour nos projets à venir, nous confirmons notre volonté de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des foyers en maintenant le gel des taux de fiscalité communaux et en poursuivant notre démarche active et systématique de recherche de subventions pour tous les projets engagés.

Poursuivre nos objectifs

➤ **Lutter contre le changement climatique**

La transversalité écologique est au cœur du projet de ce mandat et elle irrigue toutes les actions que nous entreprendrons au cours des prochaines années. Au cœur de nos préoccupations figure la nécessité d'accélérer la transition écologique par une approche transversale et pluridisciplinaire, afin de construire une ville durable.

Le contexte économique actuel et celui qui se profile pourraient conduire à penser que cette priorité que nous nous donnons devrait passer à un second plan. Ce serait commettre là l'erreur d'opposer préservation de l'environnement et développement de l'emploi.

En faisant le choix inédit qu'un même élu soit dédié à la transversalité écologique et aux finances, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la protection du cadre de vie des habitants et des solutions répondant à l'urgence climatique.

En 2020, nous avons ainsi intégré le respect de l'environnement parmi les éléments majeurs à prendre en compte par les fournisseurs de la Ville qui prétendent à l'attribution d'un marché public. Nous avons également repensé nos supports de communication et décidé de réduire la quantité de papier utilisée pour limiter notre impact environnemental dans ce domaine. Autre exemple : nous avons tenu nos engagements en matière de végétalisation en installant 9 arbres au lieu des 6 existants initialement sur la place du Maréchal Leclerc, lors des travaux engagés pour son réaménagement. Mais aussi en plantant 35 nouveaux arbres et une centaine d'arbustes en bords de Marne.

En 2021, nous accentuerons nos actions. Cela passera par un pilotage financier qui fera de ces enjeux un axe majeur dans notre mode de gouvernance. Nous poursuivrons la rénovation énergétique des bâtiments publics. Nous favoriserons la mise en place d'énergies renouvelables et engagerons l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Nous accentuerons le développement des mobilités douces via le renforcement de la matérialisation, de voies cyclables et l'implantation, sur toute la Ville, d'arceaux permettant de faciliter le stationnement des deux roues non-motorisés.

Nous poursuivrons la végétalisation des lieux de vie dans tous les projets de réaménagements engagés (réaménagement de la place de l'Horloge, rénovation ANRU aux Vaucrises...), avec l'objectif de planter 300 nouveaux arbres sur toute la ville au cours du mandat, l'installation progressive de jardins pédagogiques dans les écoles et les accueils périscolaires ou encore l'amélioration des bords de Marne sur la partie non réaménagée.

➤ **Rendre notre ville plus agréable à vivre.**

Alors que l'influence de la région parisienne se fait de plus en plus perceptible, notre ville doit rapidement s'adapter pour ne pas devenir une ville dortoir du Grand Paris. Nous devons utiliser la pression démographique non pas pour consommer toujours plus de terres agricoles, mais pour rénover l'existant. Cela implique une réelle logique de planification, qui se concrétise par l'Action Cœur de Ville, les rénovations urbaines aux Vaucrises et à Blanchard, la stratégie urbaine dans le quartier de la gare mais aussi une réflexion sur les rénovations de quartiers pavillonnaires.

Notre volonté est de continuer à rénover fortement les espaces publics, pour les rendre plus fonctionnels, encore plus acceptables écologiquement et, donc, plus agréables à vivre. Ces espaces publics ont notamment pour but de végétaliser encore plus notre ville et de valoriser notre patrimoine historique.

En 2020, nous avons finalisé la rénovation de plusieurs espaces publics stratégiques tels que la place du Maréchal Leclerc, la fontaine du Beau Richard, la rue du château ou encore les bords de Marne. D'autres chantiers ont été entamés comme la rénovation de la rue Roger Catillon et de la rue Jean de La Fontaine. En 2021, nous poursuivrons ces chantiers et nous en débiterons de nouveaux. Par exemple, il est prévu de rénover les abords du Palais des Rencontres (nouvelles places de stationnement, création d'un jardin public...) et de planifier la rénovation de la rue de Gerbrois, de l'avenue Otmus ou encore du Pâtis Saint Martin. Afin de ne pas pénaliser les commerçants, de renforcer les investissements partout en ville et de faciliter les festivités du 400^{ème} anniversaire de Jean de La Fontaine, nous ne prévoyons pas de nouveaux travaux en cœur de ville en 2021, en dehors de la rue Jean de La Fontaine et de diagnostics archéologiques.

En termes d'habitat, nous souhaitons tout faire pour faciliter et accompagner la rénovation des logements qu'ils soient privés ou à caractère social. Plutôt que construire toujours plus, nous favorisons la rénovation des bâtiments, notamment pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien en cœur de ville (bâti très ancien), que dans les parcs locatifs sociaux (bâti des années 70) ou dans les lotissements. Nous souhaitons contrôler fortement le rythme de nouvelles constructions, qui doivent avant tout combler des discontinuités dans le bâti ou remplacer des « verrues urbaines ». Alors que notre ville compte déjà 34 % des logements sociaux, les nouvelles constructions s'attacheront, sauf à de très rares exceptions, à favoriser l'accession à la propriété (permis de construire validés avant 2017 notamment).

Par exemple, en 2020, la rénovation des 48 premiers logements aux Vaucrises par le bailleur social Clésence a été finalisée et la rénovation d'autres logements sera lancée en 2021. En 2025, l'ensemble des logements sera rénové. Le programme de rénovation de Blanchard ayant été finalisé en 2020, les premières opérations de rénovation se tiendront en 2021, à proximité de la tour de l'horloge. Elles se poursuivront jusqu'en 2026. La Ville poursuivra ses discussions avec les bailleurs sociaux en vue de la rénovation d'autres immeubles dégradés et peu efficaces en matière énergétique.

Des programmes immobiliers privés ont également avancé en 2020, comme par exemple que l'immeuble dans la cour des Carillons. L'opération OPAH-RU, qui subventionne la rénovation du bâti ancien en cœur de ville, a pris un rythme de croisière en 2020 et se poursuivra en 2021. Des opérations immobilières supervisées par la SEDA, qui ont été finalisées en 2020 à l'image de la Maison Cœur de Ville, sortiront de terre en 2021. L'an prochain, le Département devrait annoncer un projet immobilier sur l'ancienne gendarmerie et le projet de résidence seniors à côté du jardin des Petits Prés devrait avancer. Sur l'ancienne piscine, l'association qui a déposé un recours a conclu un accord avec l'investisseur, qui se concrétisera en 2021.

➤ **Apaiser notre société et créer du collectif**

Sécurité

Dans une société où l'individualisme prend une part grandissante avec la montée des violences, des incivilités et de la remise en question de la valeur de l'action publique, nous souhaitons plus que jamais favoriser le bien vivre-ensemble et faire de Château-Thierry une ville où il fait bon vivre, étudier ou travailler, en toute sécurité.

Depuis trois ans, les moyens dédiés à la sécurité des Castels ont considérablement augmenté et ils progresseront encore avec, à terme, l'objectif de porter à 10 le nombre d'agents au service de la police municipale.

En 2020, nous avons ainsi continué à renforcer les moyens de la police municipale, créée en 2019, afin de lui permettre de mieux fonctionner (achat d'un véhicule, équipement en talkie-walkies et en caméras piétons).

Nous avons été aux côtés des habitants en assurant des passages réguliers aux abords des établissements scolaires, passages renforcés depuis le déclenchement du niveau urgence attentat du plan Vigipirate et aux côtés des commerçants en permettant la résolution de méfaits grâce à l'exploitation des images de vidéo-protection. Nous avons également amorcé des opérations de sensibilisation à l'attention des seniors, plus fragiles face aux risques de vulnérabilité (escroquerie, risques routiers...).

En 2021, nous souhaitons continuer d'accompagner la montée en puissance de la police municipale. Nous renforcerons les opérations tranquillité vacances, en collaboration avec la police nationale. Les horaires des agents de la police municipale seront adaptés et nous poursuivrons le déploiement de la vidéo-protection.

Vie associative

Pour dynamiser la cité et favoriser le vivre-ensemble, nous avons la chance d'avoir à Château-Thierry un tissu associatif très développé avec plus de 300 associations. Partenaire de toujours, la Ville restera à leurs côtés pour les accompagner dans leurs projets, que cela soit au travers de subventions, de conventions de partenariat ou de mise à dispositions de locaux.

En 2020, malgré un contexte sanitaire contraint, nous avons tout mis en œuvre pour assurer un village associatif de qualité, rendez-vous de rentrée désormais incontournable des Castels avec les associations. Dès la fin de l'année, nous avons engagé la labellisation de projets de structures castelles souhaitant s'impliquer dans la célébration du 400^{ème} anniversaire de la naissance de Jean de la Fontaine.

En 2021, alors même que la crise liée à la pandémie de COVID19 risque de perdurer, nous resterons engagés pour le milieu associatif, en soutenant financièrement les associations castelles labellisées pour les 400 ans de Jean de La Fontaine et en restant attentifs aux conséquences de la crise sur la santé financière des associations privées depuis plusieurs mois de leur activité habituelle.

Si les finances le permettent, nous souhaitons engager la rénovation de l'annexe du 82, rue du Village Saint-Martin. Nous continuerons nos démarches juridiques pour pouvoir lancer les travaux de rénovation de l'ensemble U1.

Enfin, nous aurons à cœur que les associations castelles puissent être actrices de l'événement majeur que constituera la célébration du 400^{ème} anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine pour notre ville.

Sports

Au travers de la pratique sportive, nous avons une occasion de pouvoir rassembler les Castels et créer du lien. Notre ville dispose de nombreux équipements propices à des sports pluridisciplinaires et nous pouvons compter sur l'engagement de clubs sportifs qui font rayonner notre cité. Notre responsabilité est de permettre à tous de pratiquer un sport dans les meilleures conditions.

L'année 2020 a été très perturbée en raison du contexte sanitaire inédit, ainsi plusieurs grands événements prévus à Château-Thierry ont dû être annulés tel que le Tour de l'Avenir. Nous avons commencé le déploiement d'un système de contrôle d'accès pour les équipements sportifs. Par ailleurs, la dématérialisation des demandes de subventions pour les clubs sportifs a été amorcée.

En 2021, nous engagerons aussi la recherche de nouvelles activités à côté du gymnase nautique. Nous continuerons également à préparer notre ville dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, notamment donnant corps au label « Terre des Jeux 2024 ». Enfin, nous poursuivrons nos démarches auprès de l'agglomération pour que le mur d'escalade puisse être déménagé et la piste d'athlétisme rénovée.

Patrimoine/Culture

La conservation du patrimoine de la ville et sa valorisation sont deux axes majeurs en faveur du rayonnement de Château-Thierry.

En 2021, la rénovation du Musée Jean de La Fontaine sera lancée avec pour cela une recherche, très active, de financements complémentaires aux moyens propres de la ville et aux subventions publiques. Un projet de souscription nationale, amorcée via la Fondation du Patrimoine doit ainsi permettre de pouvoir inscrire la maison natale de Jean de la Fontaine dans une ère nouvelle, tout en préservant son histoire et sa valeur patrimoniale.

Les études relatives à la rénovation de l'église Saint Crépin devraient pouvoir se poursuivre.

Gérer la crise

➤ Sanitaire

Aucun élu ne pouvait imaginer des conditions plus singulières que celles que nous connaissons aujourd'hui pour démarrer un mandat, conditions qui ont eu un impact significatif sur le budget des collectivités, dont la nôtre. La crise que nous vivons a montré la place prépondérante de la santé dans la vie de chacun.

Notre première responsabilité est d'accompagner chaque habitant dans la crise actuelle mais également de projeter notre action à plus long terme en facilitant, durablement et pour tous, l'accès aux soins, en agissant pour refuser les déserts médicaux souvent promis aux territoires ruraux, en renforçant les actions de prévention et en traitant les questions relatives au handicap.

En 2020, nous nous sommes pleinement mobilisés pour accompagner les Castels au quotidien dans la crise. Ainsi, la municipalité a agi pour l'achat et la distribution de masques aux habitants et mis en place des ateliers de couture pour la fabrication de masques en tissu. Nous avons réalisé l'accueil de sessions de tests de dépistage à Château-Thierry, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de France. Les agents de la ville ont été mobilisés pour prêter main forte dans les EHPAD et à l'hôpital. Nous avons également été aux côtés de tous les Castels avec l'édition régulière d'un flash d'information destiné à rompre l'isolement des plus fragiles.

En 2021, la Maison de Santé Pluridisciplinaire positionnée au cœur du lieu de vie Blanchard ouvrira ses portes et proposera une offre de santé renouvelée, dans des locaux modernes et accueillants. Dans la continuité de son engagement aux côtés des plus fragiles, la Ville poursuivra le remboursement de l'achat de masques, devenus notamment obligatoires pour les enfants dès 6 ans, dans leurs activités scolaires et périscolaires. Nous lancerons également un comité consultatif avec les représentants des associations de santé pour réfléchir ensemble à l'amélioration de l'offre de santé sur la ville, en partenariat avec l'hôpital.

➤ Economique

Bien que le développement économique relève de la compétence de la communauté d'agglomération, la Ville est un partenaire de proximité au quotidien pour les commerçants. Dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville », nous sommes engagés dans la dynamisation de l'activité commerciale de proximité.

En 2020, nous avons été aux côtés des commerçants en appliquant le remboursement partiel de la part communale de la Taxe Foncière 2019 sur les propriétés bâties (de 50% pour les commerces ayant pu maintenir une activité réduite et de 70% pour ceux contraints à une fermeture). Au total, une soixantaine de commerçants castels ont ainsi pu bénéficier d'un remboursement pour un montant moyen de 600 €, allant pour certains commerçants jusqu'à 3 000 €.

Les redevances d'utilisation de l'espace public – terrasses, étals, chevalets – ont également été suspendues, soit une recette de 17 500 € que la Ville a renoncé à encaisser. La Ville a également instauré des réductions de redevances pour les commerçants présents sur les marchés, les mardis et les vendredis.

En 2021, nous proposerons, dès que les conditions sanitaires le permettront, un marché des producteurs sur la place du Maréchal Leclerc nouvellement rénovée et désormais propice à des événements favorisant la dynamisation du centre-ville. Nous poursuivrons également les animations mensuelles des samedis du commerce. Nous continuerons également à accompagner les porteurs de projet souhaitant initier ou renforcer une activité commerciale sur Château-Thierry, notamment au travers du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

➤ Sociale

Présente au quotidien aux côtés des habitants qui rencontrent des difficultés, la Ville entend développer plus encore des dispositifs d'aide adaptés aux nouveaux besoins que le contexte sanitaire et social fait émerger. Le Centre Communal d'Action Sociale s'adapte et renforce sa politique d'accompagnement et de soutien en faveur de tous les Castels, sans condition d'âge.

En 2020, nous avons ainsi renforcé l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en écho à l'intensité de la crise économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19. Nous avons mis en place des actions de solidarité réactives. Au travers de la plateforme d'entraide BIP POP, nous avons pu mobiliser des personnes volontaires pour aider les personnes les plus isolées, en effectuant du portage de courses ou de médicaments à domicile. Des bénévoles et des professionnels du CCAS ont assuré un lien régulier avec les habitants les plus fragiles afin de rompre l'isolement.

En 2021, nous faciliterons l'accès de tous à l'offre du CCAS en accentuant sa présence dans les lieux de vie pour faciliter la prise de contact entre les habitants et les équipes à même de pouvoir les accompagner dans la prise en charge de leurs situations, lorsque des difficultés surviennent. Les mesures permettant le remboursement de l'achat de masques pour les foyers les plus modestes, mises en œuvre en 2020, perdureront.

Nous poursuivrons notre action pour améliorer l'habitat et agir, en lien avec les bailleurs notamment sociaux, pour la rénovation des logements en veillant à renforcer la performance thermique des bâtiments pour entraîner, ainsi, une amélioration des conditions de vie des habitants et une baisse de leurs charges courantes pour optimiser le chauffage de leur logement.

Nous développerons de nouvelles réponses en direction des familles avec la création d'une maison de la famille, lieu destiné à accompagner les parents dans leur quotidien et en agissant concrètement pour le pouvoir d'achat des plus fragiles en n'augmentant pas les tarifs municipaux au-delà de l'inflation.

Fêter les 400 ans de Jean de La Fontaine

Face à un monde globalisé, l'identité locale de notre ville constitue un point d'attache fort. C'est une source de fierté à préserver mais également un potentiel réel qu'il nous faut savoir valoriser, au-delà de Château-Thierry.

Faire rayonner notre ville, c'est lui permettre de se faire mieux connaître, de se développer et de se rendre encore plus attractive auprès de publics multiples que sont les acteurs socio-économiques, les touristes, les médias et le grand public.

Château-Thierry trouvera l'an prochain une place de choix parmi les destinations culturelles incontournables de l'année. Notre objectif doit être plus durable que celui d'un grand événement festif. Nous devons profiter de cet événement pour faire connaître notre Ville, faire que demain les Français et les étrangers associent systématiquement Jean de La Fontaine à Château-Thierry. Nous devons également faire de cette célébration un grand moment d'union des Castels, de tous les habitants du Sud de l'Aisne et plus généralement des Axonais et plus largement à l'échelle de la Région des Hauts-de-France.

Nous travaillons, en coordination avec les partenaires institutionnels que sont le Département de l'Aisne, la Région Hauts-de-France, l'État à la préparation de nombreux événements qui doivent permettre de rendre un hommage mémorable au plus illustre des poètes, natif de Château-Thierry. Au-delà de cette célébration, nous devons en profiter pour impulser une dynamique nouvelle autour de notre identité locale.

En 2020, en lien avec le Département de l'Aisne, nous avons ainsi favorisé la création d'une identité graphique autour de la commémoration des 400 ans de la naissance de Jean de La Fontaine, identité destinée à véhiculer une image dynamique de notre territoire. Nous avons également labellisé des initiatives multiples d'associations locales, régionales et même nationales proposant des projets très variés (colloques, conférences, jeux, expositions, créations numériques, parution d'ouvrages...) et répondant aux enjeux de connaissance et de transmission, de création et de rayonnement du territoire.

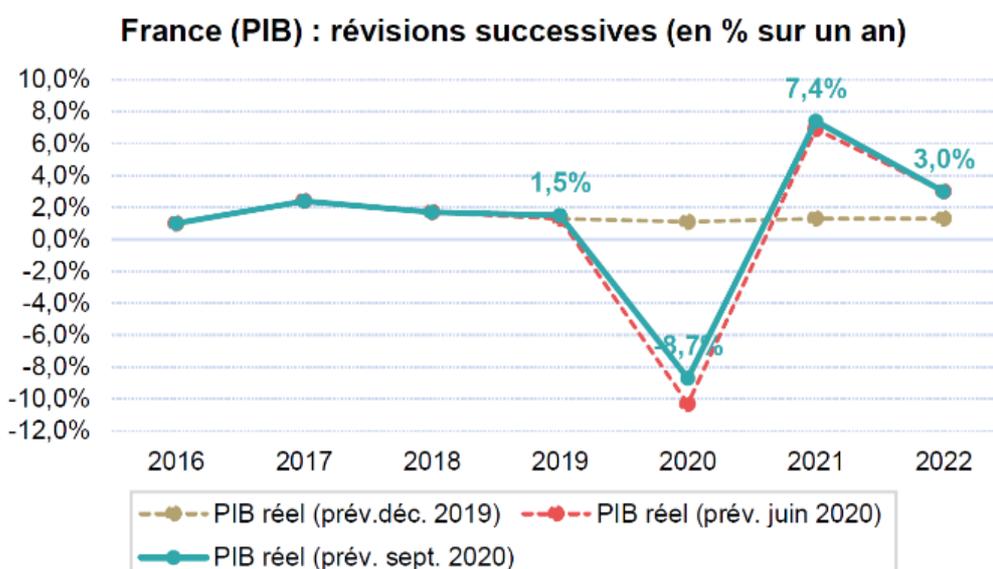
En 2021, nous proposerons, en complément des actions portées par les structures associatives et culturelles, des rendez-vous réguliers avec deux temps forts dans ces festivités, positionnées lors des Fêtes Jean de La Fontaine des 25, 26 et 27 juin ainsi que le 8 juillet, date de la célébration des 400 ans de Jean de La Fontaine.

C. Contexte national

1. La croissance nationale

La croissance de la France en 2019 (moyenne annuelle) était de 1,5%. Dans les prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance de 1,1% en 2020. La crise sanitaire a balayé ces prévisions, amenant à repenser ses scénarios face à des chocs sans précédent sur les activités dans le pays.

Après une estimation préliminaire de la chute du PIB à -10,3% en 2020, une nouvelle projection à -8,7% est estimée en raison des données d'activité économique meilleures que prévu au deuxième trimestre (baisse progressive, activité des succursales marchandes, rebond de la consommation privée, ...).

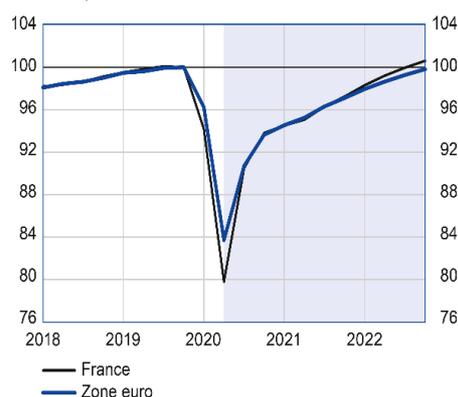


Source : Banque de France

Pour 2021 les estimations évoluent chaque semaine en fonction de la pandémie et l'optimisme de la rentrée laisse la place à des incertitudes quant au rebond de croissance réel qui sera mesuré.

Graphique 1 : Niveau du PIB réel en France et en zone euro

(base 100 = T4 2019)



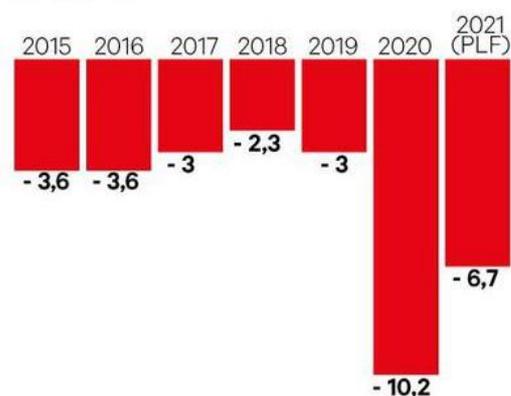
Sources : Insee et Eurostat jusqu'au premier trimestre 2020, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

2. Le déficit national

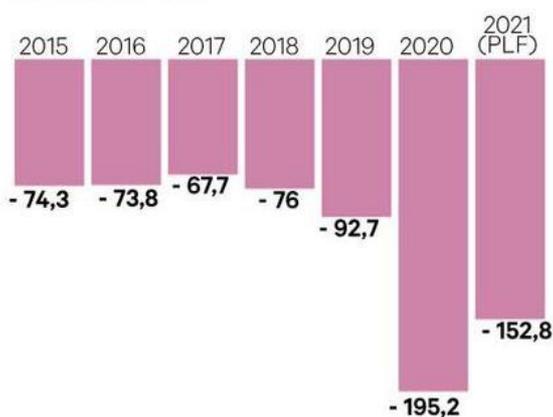
Le déficit public qui était situé en deçà des 3% depuis 2017 a permis à la France de sortir de la procédure engagée par l'Union Européenne. Cependant, les orientations budgétaires causées par les crises sanitaires ont complètement modifié ces projections.

La trajectoire des finances publiques

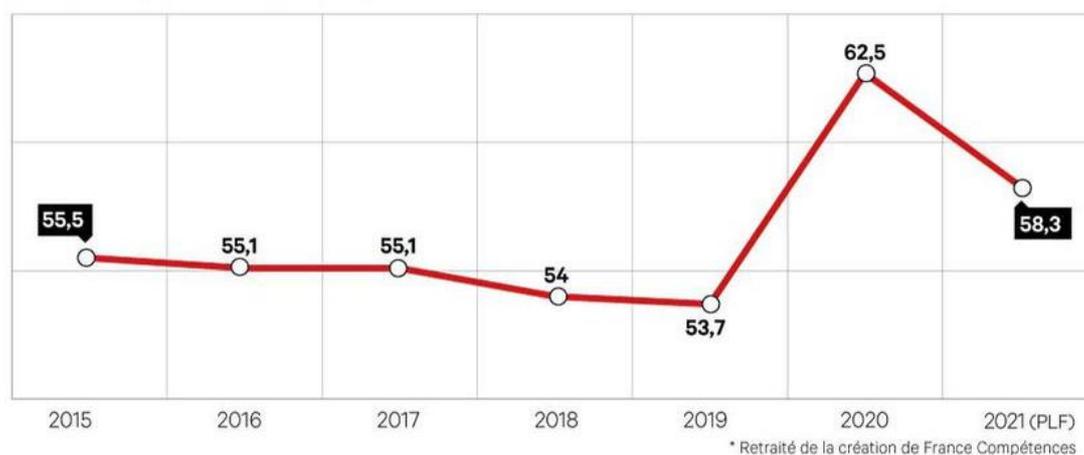
Le déficit public
En % du PIB



Le déficit budgétaire
En milliards d'euros



La dépense publique
En % du PIB (hors crédits d'impôts)*



En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

La volonté de l'État était dans la réponse aux conséquences économiques de la crise et non au maintien du déficit qui a principalement été accentué par le plan de relance.

3. Le Plan de Relance

Le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros** consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique ;
- La compétitivité des entreprises ;
- La cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

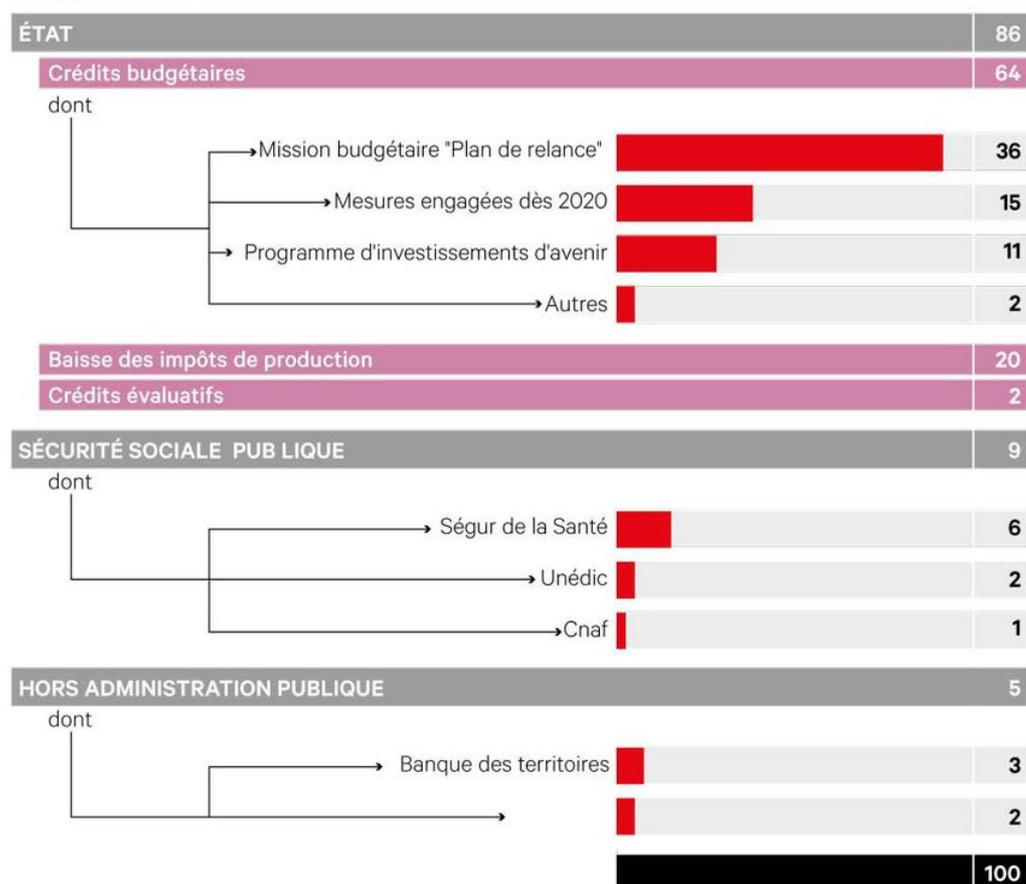
- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'ADEME, entre 2020 et 2022.

- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

- **Fiscalité locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB. Ces mesures seront présentées dans les pages suivantes.

Comment se répartissent les 100 milliards d'euros du plan de relance

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PLF 2021

4. Les conséquences pour les collectivités

2020 est une année particulière au regard de la crise sanitaire subit à l'échelle mondiale, avec pour ce qui concerne la France, deux périodes de confinement qui impactent fortement les finances publiques.

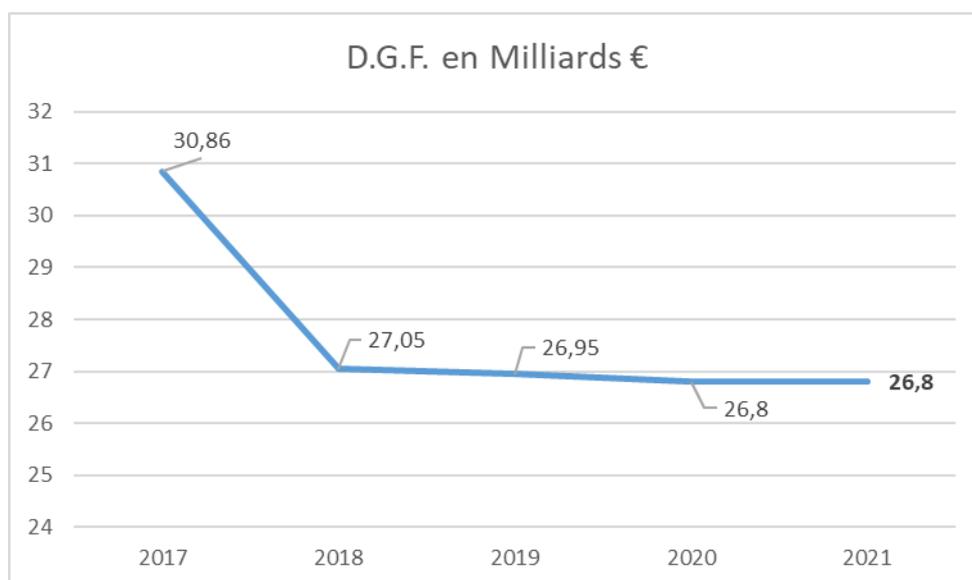
La loi de finances ainsi proposée, sur laquelle s'appuie les éléments représentés ci-dessous, pourrait être revue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et avoir des répercussions encore plus défavorables pour les collectivités locales.

La préparation du budget s'inscrit donc dans ce contexte incertain et conduira les élus et les services à une très grande vigilance dans sa préparation et des ajustements dans son exécution.

Ces impacts se manifesteront sur les recettes attendues qu'elles concernent les dotations de l'État et éventuellement nos partenaires financeurs mais aussi sur les produits des services en fonction du degré de confinement qui pourrait voir le jour en 2021.

1. La dotation globale de fonctionnement :

La DGF serait stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteraient chacune de 90 millions d'euros.



Pour la commune de Château-Thierry, une baisse de DGF est envisageable. Au vu des informations actuelles, elle serait de 1,69 % en 2021. Le tableau ci-dessous présente son évolution depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
DGF, dotation forfaitaire	2 774 694	2 588 538	2 147 247	1 688 402	1 458 154	1 409 926	1 381 606	1 357 777	1 314 094

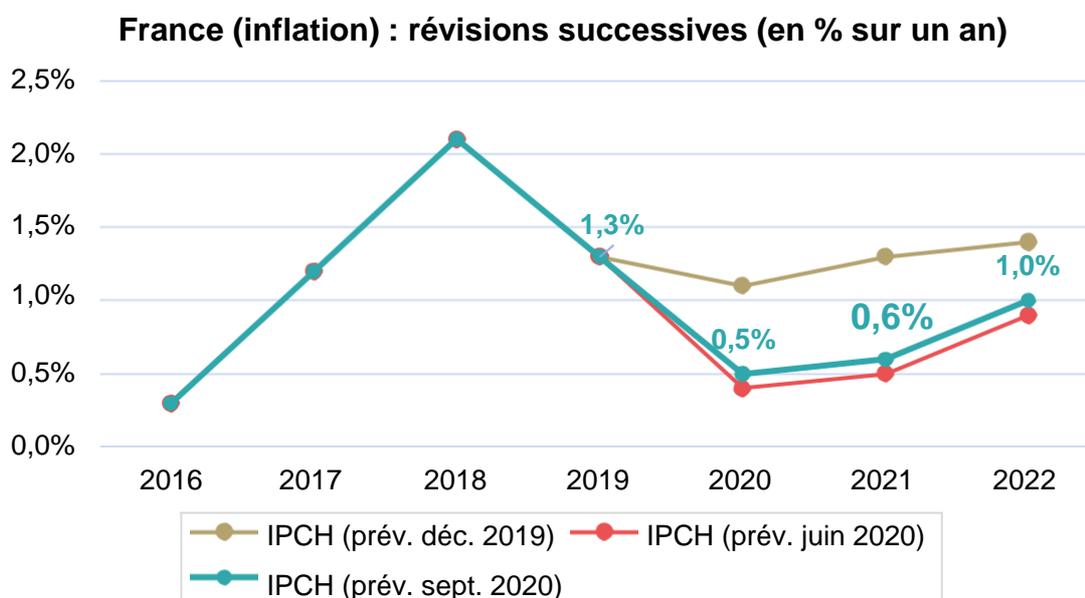
* Pour 2021, les montants sont estimés

En comparaison à 2013, la baisse s'élèverait à plus d'1,46 millions d'euros. Il est à noter que cette baisse est amortie par une politique dynamique et planifiée d'augmentation de la population sur la commune.

2. La revalorisation des bases d'imposition :

La méthode de revalorisation des bases d'imposition a été définie à l'article 99 de la loi de finances 2017.

Cette dernière repose sur l'évolution de l'IPCH, qui est l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé.



$$\frac{(IPCH \text{ nov } 2020 - IPCH \text{ nov } 2019)}{IPCH \text{ nov } 2019} + 1 = \text{Taux de revalorisation des bases}$$

La revalorisation des bases en 2020 pour l'année 2021 sera **de 0.9 %**

Cette revalorisation se décompose comme de la manière suivante :

- 0.5 % IPCH¹ ;
- 0.4 % Evolution dynamique des bases.

Tableau 1 : Synthèse des projections France

	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,5	-8,7	7,4	3,0
Projection de juin pour le PIB réel	1,3	-10,3	6,9	3,9
IPCH	1,3	0,5	0,6	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,7	0,6	0,8
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active, moyenne annuelle)	8,4	9,1	11,1	9,7
Variation nette de l'emploi total (en milliers, glissement au T4 de l'année)	350	-825	125	600

Source : Insee en 2019 et projections Banque de France pour 2020-2022.

¹ <https://publications.banque-france.fr/projections-macroeconomiques-septembre-2020>

3. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et de sous compensation. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.



Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation. *(source APVF)*

Evolution d'un indicateur majeur : le Potentiel fiscal

Calcul du potentiel fiscal	Application des taux moyens nationaux sur les bases fiscales
I - La suppression de la TH sur les résidences principales	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du taux moyen national de taxe foncière • Correction artificielle des bases de taxes foncières de la commune via le coefficient correcteur
II - La réforme d'évaluation des bases de TFB des locaux industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Correction des VL et donc des bases de fiscalité de TFB des locaux industriels
Proposition du PLF 2021	<ul style="list-style-type: none"> • En 2021 : maintien des conditions de calcul sur la base des chiffres 2020 • En 2022 : correction des indicateurs financiers afin d'éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition actuelle des dotations

Sources : PLF 2021

4. La modification du coefficient de revalorisation de la valeur locative

L'article 4 du PLF 2021 prévoit également de modifier la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels. L'objectif est de la rapprocher de la méthode applicable aux locaux professionnels, révisée depuis le 1er janvier 2017.

La modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de l'assiette foncière des établissements industriels s'inscrit dans la démarche du Gouvernement de baisser les impôts de production tel qu'annoncée dans le plan de relance.

L'objectif de cette modernisation est d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité du territoire en affectant favorablement les décisions d'implantation.

Baisse de moitié des impôts fonciers pour les entreprises industrielles subissant la concurrence des pays étrangers

Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la VL des EI	
Objectifs	Réduire de moitié les cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises industrielles (exploitant 86 000 établissements) Soit une baisse de : 1,75 Mds€ (CFE) + 1,54Mds€ (TFB)
Modalités	Actualisation des valeurs locatives des entreprises industrielles (non actualisés depuis 1973) et des taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels

Sources : PLF 2021

5. Poursuite de l'effort au soutien à l'investissement

La loi de finance rectificative 3 pour 2020, qui prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL d'1Mds€, permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Ces autorisations d'engagements doivent accorder une priorité aux projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

L'enveloppe des autres dotations reste stable à hauteur de 2 Mds€.

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021 :

	2020	PLF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	9 Mds€	8,5 Mds€

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement Rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

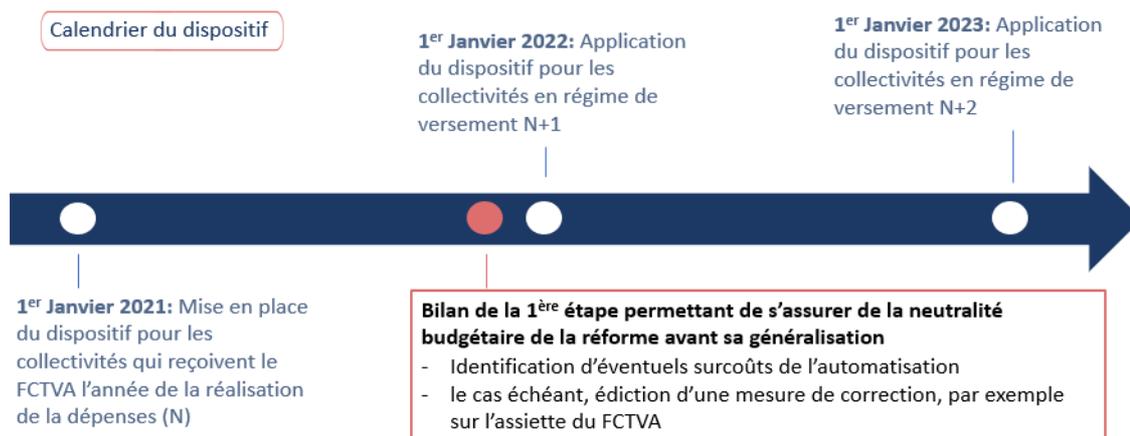
Focus sur le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : Automatisation

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissements : 5,949 Md€ en 2020. Pour 2021, le fonds devrait progresser de 546 M€.

Le taux de FCTVA est de 16,404% appliqué au montant TTC.

Le dispositif exposé dans l'article 57 du PLF 2021, vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et du versement du FCTVA avec plusieurs bénéficiaires associés

- Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de FCTVA permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.
- Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement.



Fiche Projet de Loi de Finances pour 2021

Cette réforme devra être suivie avec vigilance car la base d'éligibilité ne sera plus la nature comptable mais la nomenclature comptable des dépenses engagées. Un décret précisera l'application du dispositif.

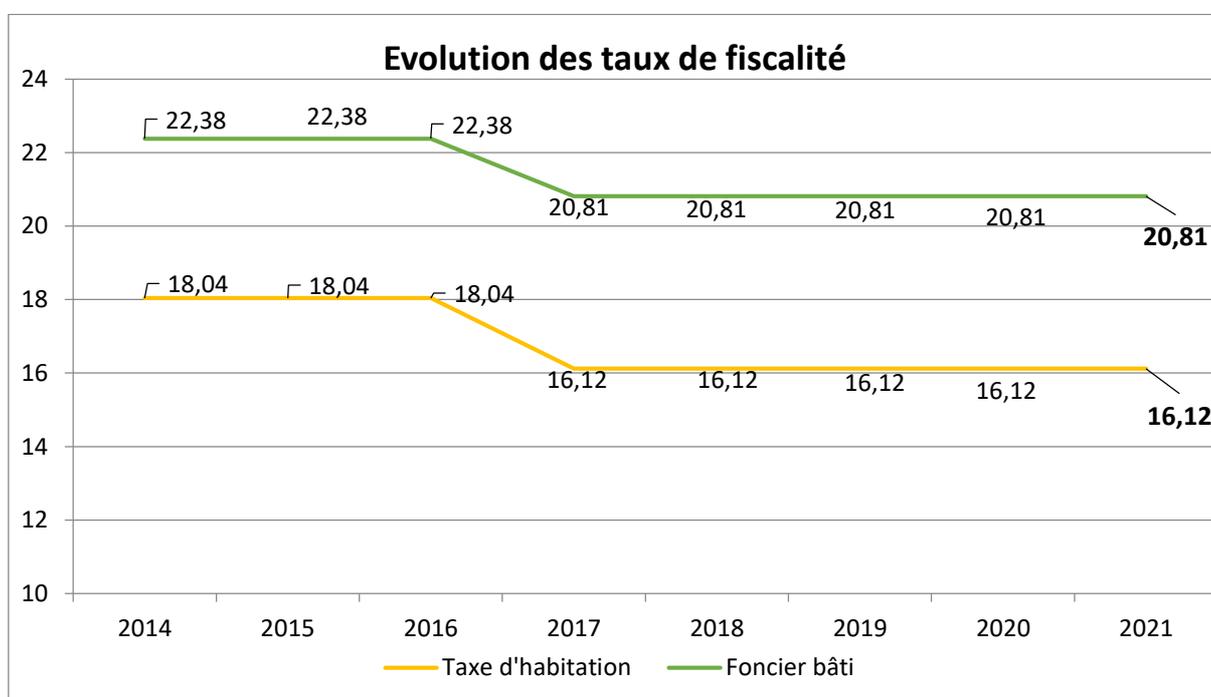
D. Le contexte financier communal

Au regard des engagements pris de ne pas augmenter la fiscalité et compte tenu de la crise sanitaire, la Ville confirme son choix d'un maintien des taux d'imposition communaux en faveur du pouvoir d'achat des Castels.

Par ailleurs, un regard vigilant sera maintenu quant au désendettement de la ville. Les choix budgétaires seront fondés sur cet aspect et dans le respect du maintien du niveau de l'offre municipale des Castels.

1. Optimiser les recettes

1. Maintenir le gel des taux communaux



Ce gel des taux souhaité par l'équipe municipale s'accompagne d'une politique tarifaire adaptée au budget des familles, voire de la gratuité de certains services, à l'image des emprunts à la médiathèque et du stationnement en centre-ville, rendus gratuits depuis le 1^{er} janvier 2018.

En 2021, comme en 2020, au vu du contexte économique et social ainsi que des difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles, la municipalité fait le choix de geler également les tarifs municipaux.

2. Compenser l'exonération de la taxe d'habitation

À partir de l'année 2021, la réforme de la taxe d'habitation sera effective.

Le coefficient correcteur : il s'agit d'un nouveau mécanisme qui vise à garantir la compensation à l'euro près des collectivités (communes) et neutraliser les phénomènes de surcompensation ou de sous-compensation.

Le projet de loi prévoit de supprimer définitivement la taxe d'habitation et de la remplacer pour les communes par la part de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) pour les intercommunalités et les départements, par une fraction de TVA.

Le coefficient correcteur est destiné à ajuster, via un compte d'avance, la situation de chaque commune. Cela constitue la clé de voûte du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou surcompensations.

L'objectif prioritaire, pour le gouvernement, est de ne pas reproduire les errements suscités par la création du FNGIR et des difficultés posées par des reversements figés.

Calcul du Coefficient Correcteur



Au vu du calcul ci-dessus, la commune de Château-Thierry est sur-compensée. Cela se traduira donc par le prélèvement d'un complément.

Calcul du Complément

	2020	2021 base revalorisée de 0,4%	2022 base revalorisée de 0,4%	2023 base revalorisée de 0,4%
Bases TFB 2020 (fiche 1259) (f)	21 902 000 €	21 989 608 €	22 077 566 €	22 165 877 €
Base recalculée du complément (h)	-	17 178 378 €	17 247 091 €	17 316 079 €
Taux TFB 2020 (g)	20,81%	52,53%	52,53%	52,53%
Taux département (g)	31,72%			
Produit lié aux bases TH (a)	3 643 765 €	-	-	-
Produit lié aux bases TFB (b)	4 557 806 €	-	-	-
Moyenne rôles sup. 2018/2020 estimée (c)	76 000 €	-	-	-
Compensations TH 2020 (fiche 1259) (d)	441 508 €	-	-	-
Produit de référence (a+b+c+d)	8 719 079 €	-	-	-
Produit nouveau (f x g)	-	11 551 141 €	11 597 346 €	11 643 735 €
Complément lié au coefficient correcteur	-	- 2 527 339 €	- 2 537 449 €	- 2 547 598 €
Produit net	8 719 079 €	9 023 802 €	9 059 897 €	9 096 137 €

3. Considérer les produits de la fiscalité indirecte

En raison de la crise sanitaire, les prévisions de recettes liées au droit de mutation seront attendues au même niveau que celles de 2020, de même sur les taxes sur l'électricité ainsi que celles de la publicité extérieure.

4. S'adapter aux concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État vont continuer à être stabilisés sur 2021.

Pour Château-Thierry, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait environ 43 683 euros, soit une baisse de 3.2 % par rapport à 2020. **Au total, en huit ans, la ville aura subi une baisse de dotation forfaitaire de plus de 1,5 millions d'euros, soit plus de 52 %.**

La péréquation verticale de la DGF (DSU, DSR), dont bénéficie la ville, a augmenté sur deux ans ce qui a compensé la baisse de dotation forfaitaire.

La dotation nationale de péréquation a subi une augmentation de 4 % pour atteindre 124 491 € en 2020 et une nouvelle augmentation de 15 % est prévue en 2021 pour atteindre 143 159 €.

Malgré la stabilité des dotations globales d'Etat pour 2019 et 2020, la perte totale s'élèverait donc à environ 327 271 euros, soit – 7.5 % entre 2013 et 2021.

Évolution des concours financiers de l'État

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
DGF, dotation forfaitaire	2 774 694	2 588 538	2 147 247	1 688 402	1 458 154	1 409 926	1 381 606	1 357 777	1 314 094
Dotation de solidarité rurale - DSR	176 051	187 489	206 951	218 450	242 845	277 926	333 511	400 213	460 070
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	687 410	750 640	953 233	1 128 918	1 236 210	1 304 267	1 364 735	1 432 378	1 495 661
Dotation nationale de péréquation	69 476	62 528	61 183	30 592	42 022	99 609	113 164	124 491	143 159
Compensations fiscales	604 488	521 601	522 574	452 507	535 712	553 464	536 815	576 994	576 864
Dotations	4 312 119	4 110 796	3 891 188	3 518 869	3 514 943	3 645 192	3 729 831	3 891 853	3 989 848

* Pour 2021, les montants sont estimés

5. Péréquation Ville/CARCT

Dans le cadre de la fusion, la CARCT a adopté un pacte fiscal et financier dans lequel était prévu le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant total de 500 000 euros. Il a été décidé d'intégrer le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC.) dans cette répartition. La fusion des communautés de communes a permis à la Ville de devenir bénéficiaire de ce F.P.I.C. contrairement aux années précédentes où elle était contributrice.

Ainsi, afin d'assurer une solidarité entre les communes, un Fonds Transitoire de Compensation (FTC) a complété le dispositif pour atténuer la baisse pour 21 communes en limitant la hausse des 66 autres. La Ville a contribué au FTC, en 2017, à hauteur de 10 656 euros et de 5 328 euros en 2018. La ville a par ailleurs bénéficié d'une DSC de 37 618 euros pour 2019. Ce pacte financier et fiscal portait sur les années 2017 à 2019.

Le conseil communautaire renouvelé en mars et juin, puis installé en juillet définira un nouveau pacte financier et fiscal pour la mandature.

En outre, la Communauté d'Agglomération a mis en place un fond de concours de 500 000 € sur 3 ans **(2018 à 2020)** permettant d'accompagner les projets d'investissement de ses 87 communes membres. Château-Thierry a bénéficié d'une enveloppe globale de **77 190 €** sur cette période.

Il appartiendra également aux élus communautaires de décider de poursuivre cet accompagnement des communes dans leurs projets d'investissement.

Enfin, s'agissant de la prise de compétence eaux pluviales, la CLECT définira en 2021 les montants transférés.

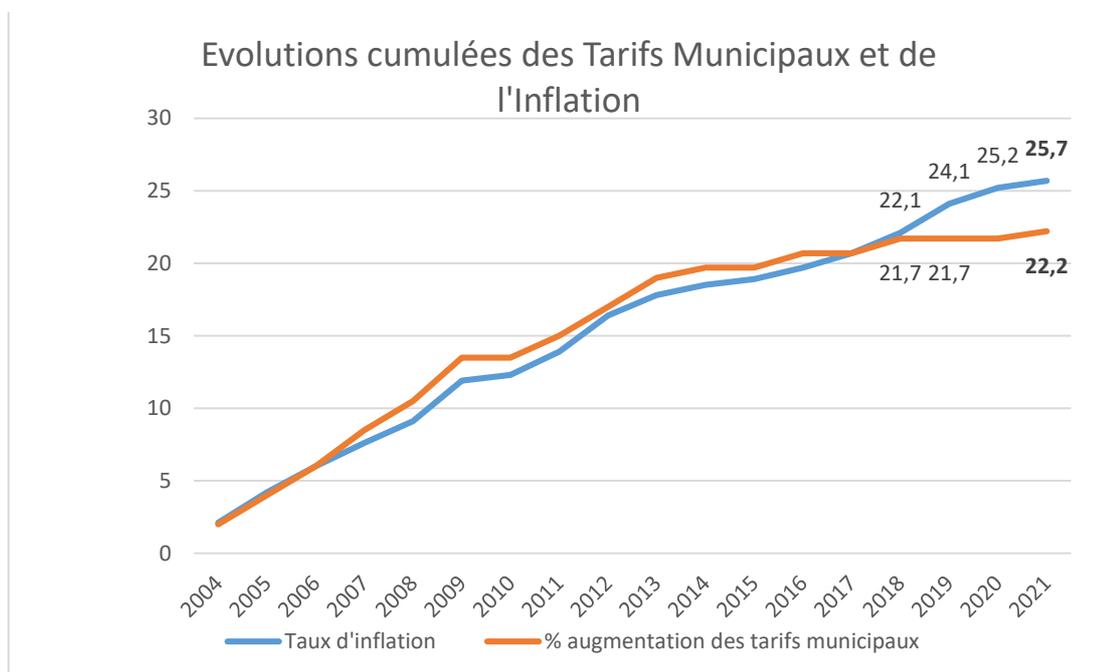
Par ailleurs, 2021 verra la mise en œuvre d'un service commun informatique après la création en 2019 des services communs marchés publics et programmation de l'événementiel.

L'attribution de compensation de la ville va donc varier en fonction des transferts et de la mise en place de ces services communs.

6. Autres recettes

Depuis 3 ans, la municipalité n'a pas appliqué de hausse de ses tarifs municipaux. En 2018, le stationnement est devenu gratuit. Tout comme les emprunts à la médiathèque pour les Castels depuis 2019. Cela traduit une volonté forte de la municipalité pour le soutien au pouvoir d'achat des Castels.

Au regard de la crise sanitaire, économique et sociale, qui va forcément se répercuter sur les finances des collectivités, la municipalité envisage de niveler ses tarifs sur la base du taux de l'inflation, particulièrement bas cette année. Ainsi, l'évolution des tarifs sera égale ou inférieure à l'inflation comme l'équipe municipale s'y est engagée. La hausse opérée sera donc vraisemblablement de 0.5 % en 2021. A titre indicatif, un tarif de 4 € sera alors porté à 4.02 €.



Par ailleurs, le projet de loi de finance 2021 prévoit la suppression de la taxe funéraire. La collectivité va donc devoir faire face à une baisse de recette d'un montant de 4000 €.

Afin de compenser cette nouvelle perte de recette, il conviendrait d'augmenter le prix des concessions funéraires et cinéraires de 14 %.

2. Maîtriser les dépenses

En 2020, le Monde, l'Europe et la France ont connu une situation sanitaire sans précédent avec la crise du COVID-19. Notre pays n'a pas échappé à cette pandémie et a dû mettre en place un confinement strict de deux mois au printemps et à nouveau fin octobre.

Cette situation impacte les collectivités locales et notamment la ville de Château-Thierry.

En effet, la ville a engagé des dépenses pour l'achat et la distribution de masques aux Castels, pour sécuriser le fonctionnement des agents municipaux, pour apporter un soutien aux commerçants très impactés par cette pandémie et pour assurer un lien régulier avec les habitants, notamment avec la distribution régulière d'une lettre d'informations. La Ville a également attribué la prime COVID aux agents municipaux répondant aux critères.

Parallèlement, la Ville a perdu des recettes essentiellement au travers de ses services (cuisine centrale, accueil périscolaire) mais également du musée ainsi que des recettes de spectacles (Aigles, Palais des rencontres...).

L'annulation de certaines manifestations et actions est très loin de combler la différence correspondant à des dépenses non réalisées.

Pour 2021 et en raison de l'incertitude liée à l'évolution de cette pandémie avec un risque de nouvelles vagues, il convient de bâtir un budget avec une extrême vigilance sur l'évolution des recettes et des dépenses.

1. Charges de personnel

Forte de la poursuite de son engagement de ne pas augmenter la fiscalité et devant faire face tant aux conséquences de la crise sanitaire qu'aux incertitudes qu'elle génère, une attention particulière sera portée aux charges de personnel.

Un travail d'anticipation et de planification, grâce à l'élaboration des feuilles de route et leur rétroplanning, amènera la collectivité à cibler et à phaser les besoins en personnel pour permettre un lissage pluriannuel des dépenses. De plus, au regard de l'importance de la masse salariale de la collectivité (65 % du budget de fonctionnement), il conviendra, dans ce contexte sociétal attisant le besoin de proximité et de réponses locales, d'optimiser l'affectation des ressources et des compétences pour répondre avec efficacité et efficacité aux nouveaux enjeux des politiques publiques au service des habitants en forte demande.

C'est pourquoi, une réorganisation interne, grâce à la mise en œuvre d'un nouvel organigramme hiérarchique et fonctionnel, améliorera le déploiement transversal des compétences et le pilotage des projets de la collectivité. Ce nouvel organigramme repose sur un fonctionnement en mode projet répondant désormais aux enjeux des collectivités. Dans ce même temps, il permet la prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes quant au renforcement des postes de direction et de pilotage (Catégorie A) de la collectivité.

En raison de l'évolution de la pyramide des âges, notre collectivité verra partir de nombreux fonctionnaires à la retraite. À chaque départ en retraite, il conviendra de redéfinir le besoin en personnel à l'aune de l'évolution des métiers, des besoins des habitants et des nouvelles méthodes de travail (mode projet, transversalité, polycompétence, nouvelles technologies...).

La municipalité devra aussi répondre aux règles de pilotage de gestion des ressources humaines édictées par la loi de transformation de la fonction publique. Elle devra ainsi définir ses lignes directrices de gestion, soit sa philosophie des axes relatifs à sa gestion des ressources humaines. Ces lignes directrices de gestion reposent sur : La stratégie et le pilotage RH ;

- La stratégie et le pilotage RH ;
- La promotion et la valorisation ;
- L'adaptation des compétences à l'évolution des métiers et des missions en matière de recrutement.

La municipalité s'engagera ensuite dans une forme nouvelle de gestion des ressources humaines grâce à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).
La ville bénéficiera d'un accompagnement spécifique dispensé par un cabinet pour le lancement et l'assurance de la pérennité de la démarche.

Ces nouvelles méthodes de gestion vont renforcer les processus d'anticipation et d'ajustement des besoins en personnel au regard des nécessaires compétences et dans le respect du contexte budgétaire contraint.

Pour accompagner ces évolutions, la collectivité a mis en œuvre le complément indemnitaire annuel (CIA) depuis 2018. Ce dernier sera poursuivi en 2021. Par ailleurs, elle poursuivra son fort investissement en faveur de la formation et la promotion des agents.

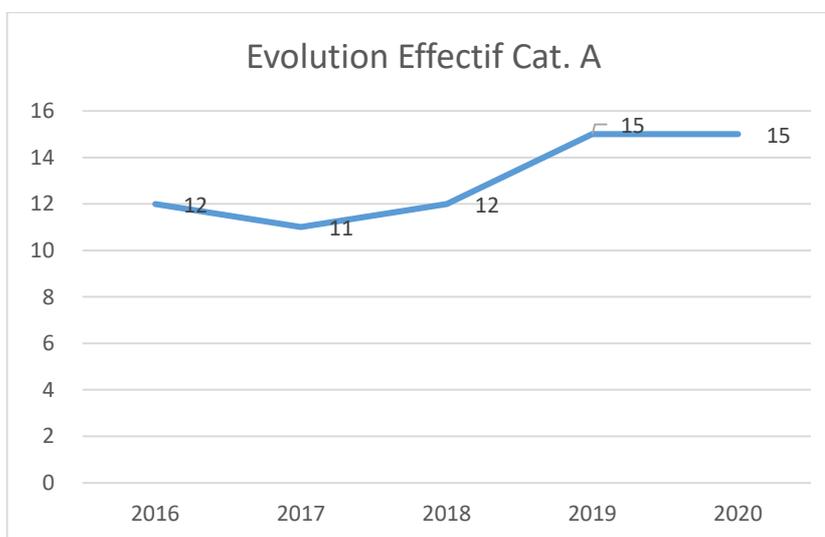
Enfin, dans le cadre de sa politique sociale, il est aussi proposé aux agents un soutien financier renforcé depuis novembre 2019 pour leur mutuelle, ce qui constitue un accompagnement social fort. À ce sujet la Ville et la CARCT lanceront un marché pour proposer aux agents une mutuelle et une assurance « maintien de salaire » la moins onéreuse possible mais offrant le plus de garantie.

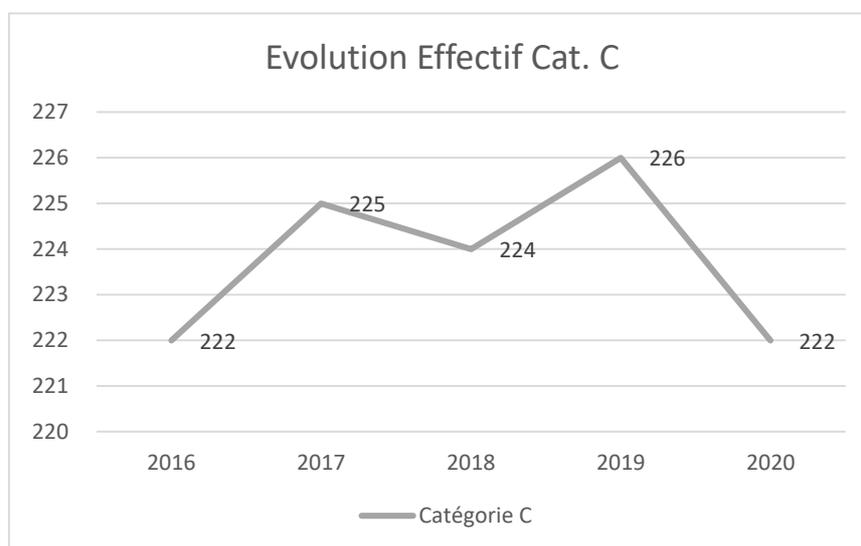
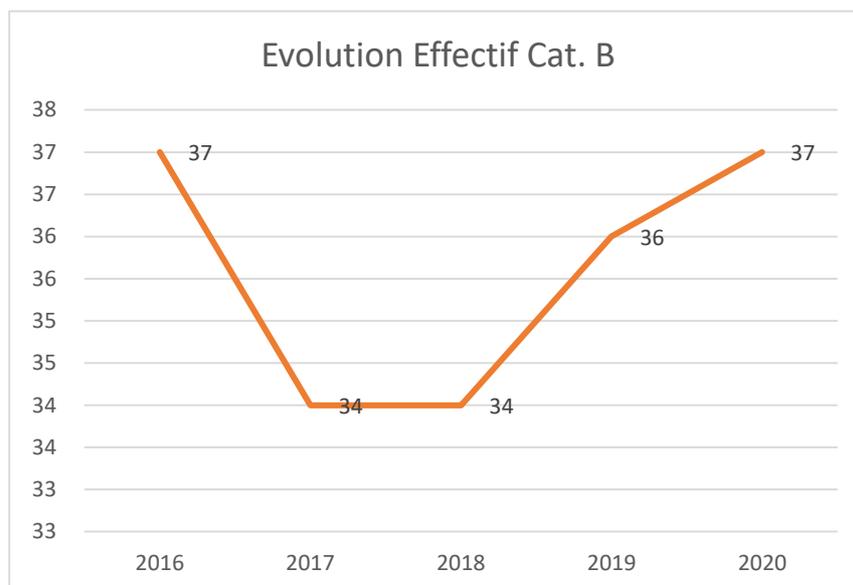
Ce résultat est permis grâce à une gestion toujours plus dynamique des ressources humaines (réaffectation d'agents entre services selon les besoins), l'efficacité du contrôle de gestion, ou encore la mutualisation engagée avec la CARCT et d'autres structures.

Evolution de la masse salariale

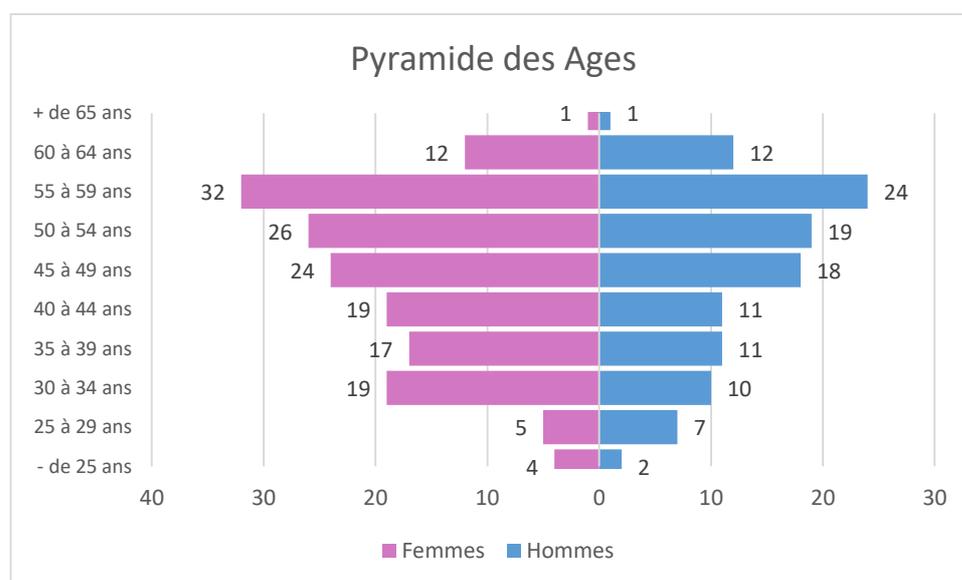
	2017	2018	2019	2020
Brut	8 372 122,45	8 358 639,36	8 622 704,69	8 703 038,66
Charges Patronales	3 386 865,92	3 318 259,15	3 378 646,72	3 405 725,55
Autres dépenses de personnel	962,61	1 396,59	1 211,55	1 009,68
Total	11 759 950,98	11 678 295,10	12 002 562,96	12 109 7763,89

Evolution des effectifs, par catégorie :



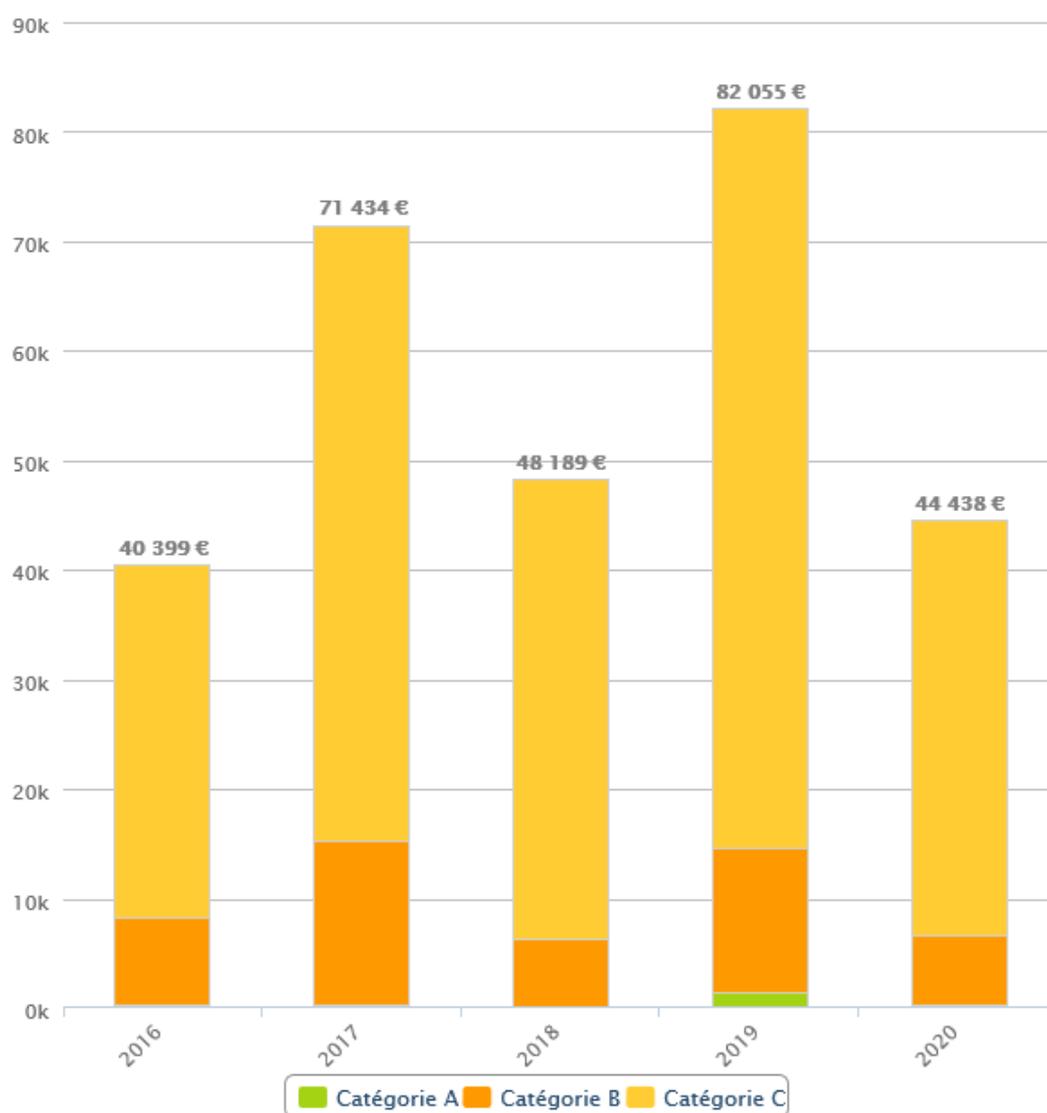


Pyramide des âges (2020) :



Il est à noter qu'en 2021, 10 agents pourront faire valoir leurs droits à la retraite. La GPEEC permettra d'assurer un traitement avisé des besoins en remplacements.

Evolution du coût des heures supplémentaires :



Les avantages en nature :

- En 2019, 9 agents bénéficient d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition gratuite d'un logement (gymnases, cimetières).

- En 2020 comme en 2019, 9 agents bénéficient d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition gratuite d'un logement (gymnases, cimetières).

Le temps de travail :

Le temps de travail hebdomadaire des agents est fixé à 37 heures en vertu de la délibération adoptée et conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale.

2. Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes payés par la Ville.

Comme pour les autres postes de dépenses, la municipalité, la direction générale et l'ensemble des services poursuivront une veille et une gestion optimale de ces lignes de crédits. À cet effet, il a été demandé à tous les chefs de service dans le cadre de la préparation du budget de proposer une épure budgétaire correspondant à une baisse par rapport au BP 2020.

Parallèlement, une priorisation des actions a été menée par les élus en lien avec les cadres de la ville.

De plus, un effort particulier sera poursuivi dans la gestion des finances en cohérence avec les enjeux de transversalité écologique. Cela devrait conduire sur le moyen terme à dégager des marges de manœuvre grâce aux économies vertes qui seront réalisées.

En outre, les services poursuivront des actions tendant à la mutualisation des achats, aux recherches d'économie pour chaque euro castel dépensé.

Enfin, la ville développera sa politique active d'investissement engagée depuis de nombreuses années pour diminuer sa consommation de fluide.

Au regard des conséquences consécutives à la crise sanitaire mais aussi du contexte incertain lié à la lutte contre la COVID-19, les dépenses en fonctionnement devront être maîtrisées et questionnées en fonction des évolutions. Le contexte appelle à une très grande vigilance et à une réelle prudence.

3. Mutualisation des moyens et transferts de compétences

Depuis de nombreuses années la ville centre et la communauté d'agglomération ont mutualisé leurs moyens afin d'optimiser les services rendus.

Cette mutualisation se traduit par une convention définissant les conditions de mise à disposition des services de la ville au profit de la CARCT et réciproquement.

Cette mutualisation peut prendre de multiples formes :

Tout d'abord, des services communs tels la direction générale, le service commande publique/contrôle de gestion et programmation de l'évènementiel créés en 2019 puis dans les mois à venir le service informatique.

Ensuite, des postes qui sont partagés entre les deux collectivités comme par exemple celui du conseiller en prévention, chargé de mission recherche de financements, chargée de mission « action cœur de ville » ou les agents culturels du pôle muséal.

Au total, le nombre de postes mutualisés Ville/Agglo confondus s'élève à près de 30 agents.

Enfin, des services peuvent exercer des prestations pour le compte de l'autre collectivité sur une mission, soit ponctuelle, soit particulière comme par exemple la propreté des zones ou d'équipements.

Au total, le nombre d'heures pour ces actions avoisine les 4 000 heures pour l'année 2020.

En ce début de mandat communautaire, la CARCT élaborera un schéma de mutualisation qui formalisera les interactions entre la ville centre et l'agglomération.

4. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, Aise Partenariat Voirie), les subventions aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration et le soutien au CCAS.

S'agissant de ce dernier poste et en raison de la crise économique engendrée par la crise sanitaire il sera proposé au vote du budget une augmentation de la subvention d'équilibre.

Elle marquera une volonté de la collectivité d'un effort supplémentaire de solidarité envers les plus fragiles.

Le contexte national au regard des épisodes de confinement a conduit les entreprises à recourir massivement au chômage partiel. Cette mesure a impacté directement le pouvoir d'achat de nombreux de foyers venant ainsi déstabiliser l'équilibre financier des ménages déjà fragilisés.

Parallèlement, des dépenses supplémentaires se sont imposées aux ménages (achat de masques/gel, hausse des dépenses de chauffage et d'eau au foyer, dépenses alimentaires en hausse...).

En ce qui concerne le budget de la restauration, l'année 2020 aura été marqué par un déficit exceptionnel lié à la crise COVID-19. En effet, les recettes de ce budget annexe ont fortement décliné entre mars et juin 2020, creusant un déficit jusqu'alors maîtrisé. Pour 2021, l'objectif est de revenir à la situation antérieure tout en restant prudent et vigilant, si notre territoire devait être concerné par de nouvelles mesures de confinement ou de fermeture d'école.

Enfin, une enveloppe budgétaire sera dédiée au soutien aux associations pour les accompagner notamment dans l'organisation du programme des festivités commémorant les 400 ans de la naissance de Jean de La Fontaine.

5. Charges financières

Les charges financières vont continuer de baisser en 2021.

Les taux d'emprunt actuels sont historiquement bas, la Ville lors de ses dernières opérations a contracté des prêts **entre 0,3 % et 0,6 %**. Un premier travail avait été opéré sur la renégociation d'une partie de la dette, qui se traduit par une baisse importante des charges financières. Dans le cadre de sa gestion dynamique de la dette, la Ville va travailler sur la structure de cette dernière afin de profiter de ces taux bas et de réduire au maximum les charges financières.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Intérêts payés sur la période	368 983	328 048	295 587	265 200	219 792	199 515	186 673	157 417	130 544

* estimation 2021

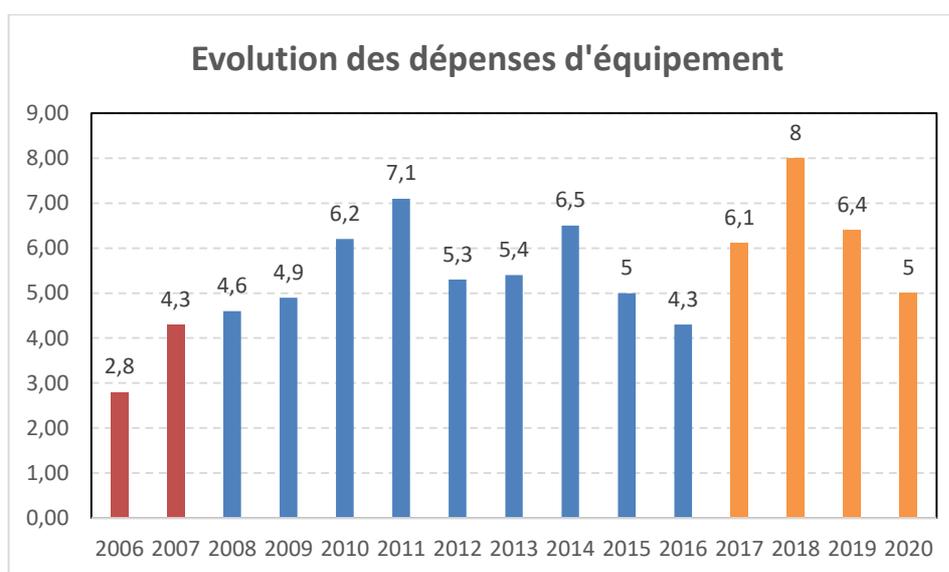
La baisse des intérêts de la dette est bien plus importante (-17.07 %) que la baisse de la dette elle-même. La bonne gestion financière de la Ville permet d'accéder à des financements à taux préférentiels auprès des établissements bancaires.

3. Poursuivre le développement de la ville

En raison de la crise sanitaire et de ses impacts financiers et sociaux, la collectivité sera conduite à moduler son programme pluriannuel d'investissement en fonction de cette contrainte forte. Celle-ci s'ajoute au fait que beaucoup de biens communaux ont été cédés depuis 2008 : le manque de recettes d'investissements liées aux cessions dans les années futures diminuera d'autant la capacité d'investissements.

C'est la raison pour laquelle, le budget 2021 prévoira une enveloppe d'investissement analogue aux montants d'investissements d'avant 2017.

1. Dépenses d'équipement



Les orientations de la Ville prendront en compte les besoins du territoire mis en corrélation avec les opportunités du plan de relance afin d'optimiser au maximum les recettes d'investissement sur tous ses projets.

2. Autorisation de Programme et Crédits de Paiements - AP/CP

La pertinence des investissements mis en œuvre, leur gestion rigoureuse et l'application de méthodes et procédures comme celles des autorisations de programme revêtent une importance fondamentale.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits et aide à mieux planifier les procédures administratives.

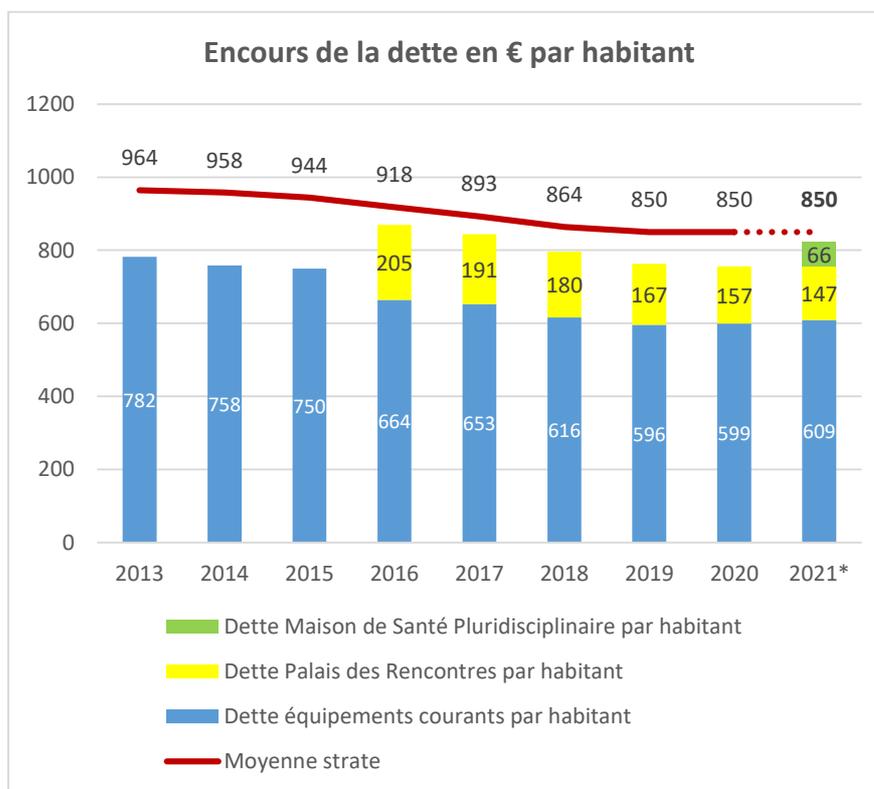
Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et des arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et transparence.

Création :					
Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de Programme	Montant des crédits de paiements			
		2019	2020	2021	2022
Réfection des toitures de l'Eglise Saint Crépin	769 138,00			165 000,00	604 138,00
Maison de Santé Pluridisciplinaire	1 965 023,21	-	470 000,00	1 495 023,21	-

Mise à jour :					
Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de Programme	Montant des crédits de paiements			
		2019	2020	2021	2022
Rénovation du Musée Jean de la Fontaine	1 827 000,00	-	-	240 000,00	1 587 000,00
Bords de Marne ; Vélo Route Voie Verte	1 055 000,00	442 134,50	278 369,53	304 495,97	-
Rue Roger Catillon	491 603,10	-	58 806,60	432 796,50	-
Aménagement de la rue du Général de Gaulle / Place de l'Hôtel de Ville	555 000,00	185 452,80	267 514,44	102 032,76	-
Aménagement de la rue du Château	912 000,00	711 899,07	79 768,00	120 332,93	-
Extension groupe scolaire Mare Aubry	1 848 896,00	19 622,00	703 056,31	1 126 217,69	-
Aménagement des abords du Palais des Rencontres	1 525 000,00	-	-	500 000,00	500 000,00
Aménagement Rue Jean de la Fontaine	660 700,00	-	110 700,00	550 000,00	

L'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville, des subventions ainsi que des cessions. Le recours à l'emprunt restera modéré.

4. Gestion active de la dette



On observe sur le graphique ci-dessus que la dette par habitant de la ville est **nettement inférieure** à la moyenne nationale.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. La capacité de financement en 2020 est de 6.5 ans.

Malgré les forts investissements, la collectivité reste dans le meilleur intervalle exprimant une bonne situation financière, confirmé par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.



La bonne gestion des finances a permis de réduire ce ratio et de le stabiliser tout en maintenant un niveau d'investissement important.

D'ailleurs, l'Etat a introduit ce ratio comme règle d'or renforcée en matière d'endettement. Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes définis en nombre d'années. Un plafond national sera déterminé par décret pour chaque type de collectivités locales.

5. Le budget annexe

Le budget annexe restauration a pour principal objectif la fourniture des repas pour les écoles.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles, les recettes de ce budget ont fortement chuté et faisant apparaître un déficit conséquent.

Le budget restauration, géré en M14, s'équilibre par le versement d'une subvention du budget principal (280 000 € en 2020).

Annexe 1

ELEMENTS DE LA NOTE INTERNE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2021

Comme chaque exercice budgétaire, une lettre de cadrage à destination des services introduit la préparation du budget dans un calendrier et une procédure formalisée.

1 - ENJEUX ET AMBITIONS DU BUDGET 2021

Pour la préparation du budget 2021, les repères transmis aux services ont été les suivants :

- Un budget préparé et planifié

Plusieurs phases sont venues rythmer la préparation budgétaire : travail préalable entre les services thématiques et leurs élus de référence. Puis, présentation des projets au service financier, réunion de cadrage avec les cadres, chefs de service, la direction générale, le service des finances et les élus référents.

→ L'aboutissement de ce travail préparatoire se fera lors du conseil municipal du 17 décembre 2020 à l'occasion de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Le vote définitif du budget est prévu le 4 février 2021 et actera le début de la dynamique d'exécution.

- Un budget contraint lié à un contexte sanitaire incertain

Le contexte relatif à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 s'accompagne de conséquences économiques et financières majeures auxquelles doivent répondre les acteurs publics. Les services sont donc invités à faire preuve d'agilité pour rendre effectifs les projets tant sur le plan technique que financier. La justification des projets, l'optimisation des dépenses et la recherche de subventions doivent être automatisées. Il convient notamment d'identifier des opportunités de partenariats et de financement en adéquation avec le projet, en particulier en amont de sa réalisation.

→ Les services ont été invités à :

- prioriser et à argumenter systématiquement leurs dépenses avant toutes inscriptions budgétaires.
- se rapprocher systématiquement de l'agent en charge des subventions en amont de chaque projet.
- recourir au travail transversal et partenarial et projeter leurs actions en ce sens.

Dans ce contexte, il a également été demandé aux services de prioriser leurs demandes d'investissement notamment grâce au travail de planification des actions des feuilles de route. De même, la vigilance a été attirée sur la nécessité de ne pas accroître les dépenses en personnel.

- Une lecture budgétaire qui prend en compte la transversalité écologique

La crise sanitaire et les préoccupations écologiques impactent l'ensemble des territoires les mobilisant sur la recherche de solutions plus durables. Depuis les dernières élections, la municipalité dispose d'une délégation politique mixte dédiée à la transversalité écologique et aux finances. En conséquence, la collectivité s'inscrit pleinement dans ces enjeux devenus indispensables.

Une approche environnementale et écologique est désormais attendue dans toutes les actions de la collectivité.

2 – LES ETAPES DU CYCLE BUDGETAIRE

Période	Personnes concernées	Intitulé de l'étape	Objectif de l'étape
Du 01 au 30 septembre 2020	Services thématiques avec le ou les élus de référence	Préparation dans les services	Recensement des projets en investissement et en fonctionnement en lien avec les feuilles de route
Du 01 au 16 octobre 2020	Services thématiques et services financiers	Restitution des projets chiffrés	Réunion technique de présentation pour identifier les projets et relever les dépenses et les recettes
Du 02 au 13 novembre 2020	Elus, Direction Générale et Services thématiques et Services financiers	Présentation générale des budgets	Présentation des budgets services par services. Présentation par projets et par ligne budgétaire
17 décembre 2020	Conseil Municipal	Présentation du Rapport d'Orientation budgétaire	Présentation en conseil municipal du ROB faisant état des orientations budgétaires, du fonctionnement et des investissements pluriannuels envisagés (avec prévision des dépenses et recettes)
14 janvier 2021	Groupe majoritaire	Arbitrage sur le budget	Arbitrage sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement
11 février 2021	Conseil municipal	Vote du budget 2021	Vote du budget 2021

Une fois le projet budgétaire acté, durant l'exécution du budget, des réunions budgétaires seront animées au fil de l'année. Elles réuniront les services thématiques, la direction générale et les services financiers pour établir un état des lieux des actions menées et arbitrer sur leur mise en œuvre opérationnelle.

3 - MÉTHODOLOGIE POUR LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021

Après la création du Plan Pluriannuel d'Investissement, une Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement (PPF) sera impulsée pour la première année.

Ce nouvel outil de recueil déclinera les budgets des services par coût d'action et par ligne budgétaire.

→ Cette nouvelle approche accroîtra la lisibilité des dépenses et permettra d'effectuer des choix cohérents et fondés sur une vision tant globale que spécifique.